

GC 1 2018.RRGR.65

Version 3

Le 19.03.2018 / CDA

Motions d'ordre

Décision du Grand Conseil dans l'affaire KSE Bern contre la Commission de gestion (demande de consultation du rapport du Contrôle des finances sur le contrôle extraordinaire en matière d'extraction de gravier et de décharges)

Auteur-e-s	Proposition	+	-
		++	--
Présidence du Grand Conseil (Iseli)	L'affaire est reportée à la session de septembre 2018 et un expert ou une experte externe sera chargée de clarifier, selon le droit en vigueur, l'obligation de récusation applicable à la décision sur recours dans l'affaire de la demande de consultation de KSE Bern.		-
Haas (PRD)	Le premier point de l'ordre du jour (Décision du Grand Conseil dans l'affaire KSE Bern contre la Commission de gestion) doit être reporté à la deuxième semaine de la session.	+	
Ruchti (UDC)	L'obligation de se récuser sur l'affaire 1 (décision sur recours dans l'affaire KSE) doit être clarifiée conformément au droit en vigueur.	+	
Ruchti (UDC)	Elaborer des critères de récusation juridiquement valables pour le Grand Conseil.	+	



PS-JS-PSA (Wüthrich)	Reporter l'affaire à la session de septembre, au lundi de la seconde semaine.		--
----------------------	---	--	----